

quent d'exotisme qu'il refuse obstinément depuis six ans de s'y rendre en visite?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Leeds.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POSSIBILITÉ DE LIAISON ENTRE LE PARTI COMMUNISTE ET L'IRA—LES CLUBS RÉPUBLICAINS ET L'IRA AU CANADA

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général. Comme le ministre a déclaré mardi que John Murphy arrêté en Irlande est membre du parti communiste au Canada, dirait-il maintenant à la Chambre si certains renseignements portent à croire que le parti communiste du Canada vient en aide à l'IRA et, plus précisément, la Gendarmerie royale a-t-elle été priée d'effectuer une enquête approfondie sur les liens qui existent entre le parti communiste et l'IRA?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, absolument rien ne me prouve que le parti communiste viendrait en aide à l'IRA.

M. Cossitt: Une question supplémentaire au solliciteur général. Le ministre ou la Gendarmerie royale font-ils enquête au sujet des rumeurs voulant que lesdits clubs républicains servent de façade à l'IRA dans certaines villes canadiennes?

M. Allmand: Monsieur l'Orateur, je n'ai aucune précision à ce sujet, mais je m'enquerrai.

* * *

LES FINANCES

LES TAUX D'INTÉRÊT HYPOTHÉCAIRE—LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BANQUE DU CANADA—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Le 9 avril dernier, comme en fait foi le hansard à la page 3087, le ministre a parlé de la possibilité d'un conflit entre la politique monétaire et la politique fiscale, puisque la Banque du Canada régit la politique monétaire et le gouvernement la politique fiscale. A la lumière de ce fait, et comme les taux d'intérêt de la SCHL s'élèvent jusqu'à 10 p. 100 et qu'ils atteindront probablement 12 p. 100, le ministre n'estime-t-il pas maintenant qu'il y a lieu de discuter cette affaire avec la Banque du Canada—car il existe vraiment un conflit—et de lui faire modifier sa politique?

● (1440)

M. l'Orateur: Le député de Fraser Valley-Ouest a la parole.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur . . .

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, il n'y a pas de conflit. Je vois le gouverneur de la Banque du Canada régulièrement.

M. Woolliams: N'est-il pas clairement établi maintenant que le gouvernement préconise des taux d'intérêts élevés

Questions orales

et qu'il n'y aura pas de changement à part une augmentation des taux d'intérêts des hypothèques de la SCHL et des hypothèques conventionnelles au Canada?

* * *

LA CONSOMMATION

LES HONORAIRES DES MÉDECINS ET DES AVOCATS—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES GOUVERNEMENTALES POUR L'OCTROI DE SERVICES À DES PRIX RAISONNABLES

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme nous avons appris récemment de Statistique Canada, qu'en 1971 le revenu des médecins et des avocats a été en moyenne de quatre à cinq fois plus élevé que celui des citoyens ordinaires, le ministre responsable de la protection des consommateurs canadiens veut-il avoir la bonté d'indiquer à la Chambre si son ministère effectue actuellement des études sur la question des honoraires que les médecins et les avocats exigent des Canadiens, et quelles mesures il se propose de prendre pour assurer que les contribuables canadiens cherchant à se maintenir en bonne santé et à protéger leurs droits puissent bénéficier de ces services à des prix raisonnables?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, la question que le député a soulevée vise essentiellement un domaine qui est de la compétence des provinces.

* * *

LA SANTÉ

LE COÛT EXORBITANT DES SERVICES MÉDICAUX—LE BARÈME DES HONORAIRES DES MÉDECINS—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Étant donné l'attitude presque prévisible du ministre de la Consommation et des Corporations, je voudrais poser une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Puisque les recettes fiscales fédérales sont dépensées abondamment pour les frais d'assurance-maladie et d'éducation médicale et compte tenu de l'inquiétude qu'ont exprimée les porte-parole du gouvernement fédéral au sujet du coût croissant des soins médicaux au Canada, le ministre veut-il dire à la Chambre si de sérieuses études sont effectuées au sein de son ministère pour établir dans quelle mesure, si c'est le cas, le corps médical abuse de sa position privilégiée en réalisant de gros bénéfices aux dépens des contribuables canadiens et en dispensant des soins médicaux à des prix extravagants pour quelques personnes qui se préoccupent excessivement de leur santé?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député pose une question à laquelle on doit normalement répondre au moyen d'une déclaration à l'appel des motions.

M. Rose: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai demandé si le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social menait des études sur ces deux points, la dispensation des services et le traitement de . . .